

DROIT DE REPONSE – AFSSET

« L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement (« l'AFSSET ») est un établissement public chargé de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans les domaines de l'environnement et du travail et d'évaluer les risques sanitaires qu'ils peuvent comporter.

L'association Next-Up a mis en ligne, sur son site Internet (« www.next-up.org »), un document (daté du 4 juillet 2008 et intitulé « *L'information, téléphonie mobile et constatations sur la recherche à l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand* ») insinuant que l'assassinat des deux jeunes Français intervenu à Londres, le 29 juin dernier, pourrait avoir des liens avec un « dossier en cours d'investigation » (dont la nature n'est pas précisée) concernant l'Université de Clermont Ferrand, lié à la téléphonie mobile.

En page 2 de ce document figure un schéma qui reproduit les noms de plusieurs organismes, dont celui de l'Afsset, et qui présente ces derniers comme appartenant à :

- un « système (...) mis en place (...) afin de verrouiller en boucle toute la recherche mondiale dans le but qu'il ne soit pris en compte officiellement sur les risques des irradiations électromagnétiques des télécommunications sans fil que la recherche dépendante négationniste et contrôlée financièrement par les industriels » (nous soulignons).

De tels propos ne reposent sur aucune réalité et constituent, notamment à travers les termes employés (en particulier l'adjectif « *négationniste* »), une atteinte particulièrement grave aux droits de l'Afsset et de ses experts.

L'Afsset, qui a démontré sa très grande vigilance en matière de téléphonie mobile en réitérant, le 16 juin dernier, (http://www.afsset.fr/upload/bibliotheque/103710708750576143875471368591/telephonie_mobile_16062008.pdf) sa mise en garde ainsi que ses recommandations d'utilisation déjà formulées en 2005, précise qu'elle étudie toutes qualifications, civiles et/ou pénales, que peuvent revêtir de tels propos et qu'elle se réserve d'agir pour défendre ses droits et ceux de ses experts, notamment si de tels propos devaient être tenus de nouveau à son encontre. »

* *

*